

VOLET Attestation des compétences acquises à l'étranger (ACAE)



Le programme du printemps débute en juin 2024. Veuillez présenter votre demande de candidature d'ici le 27 mai 2024. Nombre maximal d'inscriptions : 10 participants

Qu'est-ce que le volet Attestation des compétences acquises à l'étranger du Programme d'évaluation de l'admissibilité au titre d'EJE II?

Le volet Attestation des compétences acquises à l'étranger est un programme d'évaluation autogéré qui permet aux aides des services à l'enfance qui ont reçu une formation à l'étranger et qui travaillent directement auprès d'enfants dans une garderie autorisée d'obtenir le niveau de classification d'éducateur des jeunes enfants (EJE) de niveau II, dans le cadre d'un processus visant à démontrer la maîtrise des compétences de base.

- Les participants au volet ACAE reçoivent des recommandations d'un conseiller évaluateur sous contrat, tandis qu'ils démontrent leurs compétences, leurs connaissances et leur jugement selon les normes requises.
- La réussite de ce programme permet d'obtenir le niveau de classification d'EJE II en vertu de la Loi sur la garde d'enfants et du Règlement du Manitoba 62/86.
- La durée du volet ACAE du programme est d'environ six mois. Le nombre de périodes d'inscriptions et leurs dates varient d'une année à l'autre.
- Les programmes d'évaluation se distinguent des programmes de formation et ne donnent pas lieu à la délivrance d'un diplôme pour les personnes qui y participent.

Qui peut participer?

Pour être admissible, vous devez satisfaire à tous les critères suivants :

- Certificat ou diplôme étranger d'études postsecondaires, représentant au moins deux années d'études et axé sur l'éducation des jeunes enfants.
- Un rapport d'évaluation des titres de compétence est requis.
- Compétences rédactionnelles en anglais universitaire et compétences en informatique, y compris dans l'utilisation de Microsoft Word et des courriels. Il est recommandé d'avoir un niveau de compétence linguistique canadien (NCLC) en anglais de niveau sept ou plus pour ce programme.

- Emploi occupé actuellement dans une garderie du Manitoba, avec au moins 20 heures de travail par semaine en contact direct avec les enfants, qui se poursuivra pendant toute la durée du programme.
- Soutien de la direction ou de la gestion du centre et désignation d'un pair évaluateur titulaire d'un niveau de classification d'EJE II ou III et qui est en mesure d'encadrer la personne participante et de travailler étroitement avec cette dernière.

Qu'est-ce qui est requis pour réussir le programme?

Pour réussir le volet Attestation des compétences acquises à l'étranger, les demandeurs doivent :

- avoir une connaissance préalable de la théorie du développement de l'enfant;
- avoir un bon sens de l'organisation et de la gestion du temps;
- être capables de faire preuve d'automotivation;
- avoir de fortes compétences rédactionnelles et en lecture en anglais universitaire (NCLC de niveau sept);
- faire preuve d'engagement envers les professions liées à l'apprentissage et à la garde des jeunes enfants;
- avoir le désir et la capacité d'investir beaucoup de temps et d'énergie dans le processus du volet Attestation des compétences acquises à l'étranger;
- avoir le désir et la capacité de payer des frais liés au matériel d'apprentissage, aux manuels sur le développement de l'enfant et au matériel pour un portfolio;
- avoir le soutien de la direction, du conseil d'administration ou du comité consultatif de parents de la garderie relativement au mentorat sur place et à l'évaluation;
- être en mesure de rester en contact avec tous les membres de l'équipe de soutien aux participants du Programme d'évaluation de l'admissibilité au titre d'EJE II pendant la durée du programme;
- avoir le désir et la capacité de participer à du perfectionnement professionnel continu dans le domaine de l'apprentissage et de la garde des jeunes enfants;
- avoir accès à Internet et à un ordinateur, et posséder les compétences informatiques de base requises pour effectuer et soumettre des travaux.

À quoi les participants s'engagent-ils?

- À remplir la demande d'inscription au Programme d'évaluation de l'admissibilité au titre d'EJE II (volet Attestation des compétences acquises à l'étranger) et à la soumettre à la Division de l'apprentissage et de la garde de la petite enfance.
- À assister aux séances d'orientation, aux ateliers d'élaboration de portfolio et aux réunions de réseautage en ligne au moyen d'une plateforme de réunion virtuelle.

- À monter un portfolio selon les lignes directrices du volet Attestation des compétences acquises à l'étranger et les normes de compétences pour mettre en valeur leurs compétences et leurs connaissances, avec l'aide d'un conseiller évaluateur.
- À prendre des dispositions pour être observés pendant qu'ils travaillent avec des enfants à la garderie, par un pair évaluateur et un conseiller évaluateur.
- À faire des travaux liés au développement de l'enfant et aux pratiques exemplaires actuelles.
- À respecter les échéances et les engagements en matière d'éthique du programme.
- À combler les lacunes d'apprentissage décelées par diverses méthodes possibles, notamment en suivant des cours collégiaux, un perfectionnement professionnel ou un stage.
- À assister à une réunion d'évaluation finale en personne ou en ligne au moyen d'une plateforme de réunion virtuelle.

Pour en savoir plus et pour présenter une demande de candidature, veuillez communiquer avec :

Division de l'apprentissage et de la garde de la petite enfance

Programme d'évaluation de l'admissibilité au titre d'EJE II

Courriel : cdccertificate@gov.mb.ca

Téléphone : 204 945-0776

Sans frais : 1 888 213-4754

Site Web : www.manitoba.ca/education/childcare/students_workforce/ece_assessment.fr.html